

Lac-Supérieur



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité de Lac-Supérieur

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-633  
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU.ES**

Le conseil municipal a adopté à sa session extraordinaire tenue le 14 février 2021, le règlement 2021-633 relatif au code d'éthique et de déontologie des élu.es.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2021-633 au bureau administratif de la municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Sophie Choquette  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2022 entre 8h et 16h.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Sophie Choquette  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim